



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21, rue Pasteur à GRUSON (59152)

(www.riverains-a27.asso.fr)

Convocation

Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 27 juin 2012 à 19h30 Espace Roger Planquart à CHERENG

Les travaux de réalisation des protections phoniques tant attendues sont terminés. Les mesures de réception par la DREAL (avec le concours de LMCU) ont eu lieu. Les résultats ont été présentés par l'Etat lors d'une réunion en Préfecture obtenue de haute lutte suite à la réunion au Ministère des Transports en présence du Maire de Chérens, de notre Conseillère Générale et du Député Maire de Hem. L'Etat considère que les objectifs garantis sont atteints et n'a pas pris position sur la demande de réduction de vitesse des PL réclamée avec insistance depuis plusieurs années. L'Etat a confirmé par écrit ses positions que l'Association a contesté dans le détail lors d'une deuxième réunion en Préfecture, puis officiellement par écrit.

L'Association conteste la pertinence des mesures de réception qui ne prouvent pas que les objectifs sont atteints, rappelle que, malgré les protections réalisées, les nuisances sonores sont toujours perçues avec autant d'intensité par les riverains et réclame à nouveau la limitation de vitesse pour les PL, principale source de bruit

L'association, en outre, regrette une fois de plus, qu'aucune des remarques ou suggestions régulièrement formulées auprès de l'Etat et de LMCU n'ait été réellement prise en compte et relève de nombreuses lacunes dans le traitement technique du dossier. Les arguments des services de l'Etat, quand ils sont exprimés, ne sont pas acceptables sur de nombreux points. L'association regrette également le manque évident d'implication de LMCU sur le plan technique, alors que ses compétences revendiquées en matière d'acoustique font l'objet d'une convention avec l'Etat.

Vu l'inefficacité évidente du dispositif réalisé malgré les sommes importantes consacrées, devant l'inertie des services de l'Etat, le manque d'implication concrète de LMCU, et le fait que l'Association n'a jamais pu faire prendre en compte ses suggestions, l'Association devra décider les suites à donner pour obtenir enfin que des mesures efficaces soient prises pour réduire les nuisances sonores comme promis.

L'ordre du jour de l'AG est le suivant :

- Bilan moral du président
- Point sur les mesures de réception des ouvrages
- Point sur l'évolution du contexte (limitation de vitesse, relations avec l'Etat, LMCU et nos élus)
- Bilan financier
- Renouvellement des membres du CA (appel à candidatures)
- Propositions d'actions
- Budget prévisionnel

Votre présence est plus que jamais nécessaire pour pouvoir faire respecter vos droits les plus élémentaires : information, concertation, équité dans le traitement, respect des engagements.

Si vous ne l'avez déjà fait, adhérez en remplissant le bulletin ci-dessous.

Si vous ne pouvez pas venir pensez à nous faire parvenir un pouvoir !

BULLETIN d'ADHESION 2012

à renvoyer à l'Association "Les Riverains de l'A27" à l'une des adresses suivantes :

- Gruson, Danièle Foucher, 21 rue Pasteur
- Anstaing, Christine Meersschaert, 54 rue Camille Dufay
- Chérens, Jean-François Desreumaux, 5 rue des Tilleuls

Cotisation 2012: 5€ minimum par foyer

Vous recevrez une attestation de versement pour bénéficier d'une réduction d'impôt en 2013 sur vos revenus de 2012 de 66% du montant de votre cotisation

NOM Prénom : _____

ADRESSE : _____

E-Mail : _____

POUVOIR

Je soussignédemeurant -----

Membre de l'association "les Riverains de l'A27" donne pouvoir à -----

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2012, de prendre toutes les décisions et de participer en mon nom à tous les scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Date _____ Signature, précédée de la mention "bon pour pouvoir"